



Rubrique: Autres appels aux créanciers relevant du droit des sociétés

Sous-rubrique: Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus

Date de publication: SHAB - 22.07.2020

Numéro de publication: SR01-0000003704

Canton: GE

Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus Leora Human Capital SA avec Akka Switzerland SA

3. Publication

Organisation transférante:

Leora Human Capital SA
CHE-423.211.455
chemin de Blandonnet 8
1214 Vernier

Organisation reprenante:

Akka Switzerland SA
CHE-112.469.410
chemin de Blandonnet 8
1214 Vernier

Publication de la fusion dans la FOSC: 02.07.2020

Remarques juridiques:

Appel aux créanciers suite à une fusion (Art. 25 al. 2 LFus).
Les créanciers des sociétés qui fusionnent peuvent, dans le délai de trois mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets, produire leurs créances et exiger des sûretés.

02.10.2020 (3 mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets juridiques)

Point de contact:

Akka Switzerland SA
chemin de Blandonnet 8
1214 Vernier